



Présentation succincte

- **CODE ISIN** : FR0007076930 (parts C), FR0000988792 (parts D)
- **DÉNOMINATION** : CENTIFOLIA
- **FORME JURIDIQUE** : FCP de droit français
- **DATE DE CRÉATION** : 4 octobre 2002
- **COMPARTIMENT** : Non
- **NOURRICIER** : Non
- **SOCIÉTÉ DE GESTION** : DNCA FINANCE
- **DÉLÉGATAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE** : CM-CIC ASSET MANAGEMENT
- **DÉPOSITAIRE** : CM-CIC SECURITIES
- **COMMISSAIRES AUX COMPTES** : Cabinet FIDUS - 12, rue de Ponthieu 75008 Paris
- **COMMERCIALISATEUR** : DNCA FINANCE

Informations concernant les placements et la gestion

- **CLASSIFICATION** : Actions françaises.
- **OBJECTIF DE GESTION** : L'objectif de gestion est la recherche d'une performance sur la durée de placement recommandée supérieure à l'indice CAC 40.
- **INDICATEUR DE RÉFÉRENCE** : Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice CAC 40. L'indice CAC 40 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 40 actions représentatives du marché français. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. L'indice CAC 40 est calculé et publié par Euronext Paris S.A. La convention de calcul de l'indice est telle qu'il n'est pas tenu compte du réinvestissement des dividendes.
- **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT** : Le portefeuille est en permanence exposé entre 75 % et 100 % en actions de la Communauté Européenne et en autres titres ou parts d'OPCVM dans les proportions suivantes :

	Minimum à court terme	Niveau d'utilisation moyen	Maximum à court terme
Actions françaises	50 %	80-85 %	100 %
Obligations de la zone euro	0 %	10 %	25 %
Monétaire	0 %	5 %	25 %
Actions étrangères	0 %	5 %	10 %

Le FCP s'appuie sur une gestion active recherchant une sur-performance par rapport à l'indicateur de référence sans contrainte. Il est constitué d'un portefeuille d'actions et titres assimilés essentiellement concentrés sur la France avec une diversification sur les pays de la Zone Euro, et investi à 75 % minimum en actions éligibles au Plan d'Épargne en Actions (PEA) avec au minimum de 50 % en actions françaises et au maximum 25 % en actions de la Zone Euro. Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'invest-

tissement de l'OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire, au travers d'une politique de sélection de titres (« stock picking ») qui ne vise pas à dupliquer son indicateur de référence. Les principaux critères d'investissement sont l'évaluation relative au marché, la structure financière de la société, le taux de rendement actuel et prévisionnel, les qualités du management et le positionnement de l'entreprise sur son marché. Les secteurs économiques visés par le gérant ne sont pas limités, y compris concernant les valeurs des nouvelles technologies. Le gestionnaire concentrera ses investissements sur des titres dont le cours de bourse ne reflète pas, selon lui, la valeur réelle et sur lesquels il considère que le risque de baisse est limité.

Il est concentré pour l'essentiel sur des grandes valeurs des compartiments A et B de l'EUROLIST appartenant à de grands indices tels que le CAC 40, le SBF 120 ou le SBF 250, dont le flottant est supérieur à 150 millions d'euros, et également sur des valeurs moyennes. Il peut investir en « small caps » françaises, en fonction des opportunités de marché, à hauteur de 20 % maximum.

Pour le solde de l'actif, le gérant pourra, en fonction des conditions de marché et en cas d'anticipation de baisse des marchés, investir dans des titres de créance (certificats de dépôt, billets de trésorerie) et obligations des pays de la Communauté Européenne jusqu'à 25 % de l'actif dans un but de limiter le risque lié aux marchés des actions, en direct ou via des OPCVM. Ces titres de créance seront constitués des supports émis par le secteur public ou le secteur privé dont la notation de la dette long terme des émetteurs est de BBB- minimum par Standard and Poor's et A2/P2 sur le court terme ou son équivalent auprès d'autres agences. Toutefois, selon les opportunités de marché, les titres de créance non cotés ou n'appartenant pas à la catégorie « investissement » pourront représenter jusqu'à 5 % de l'actif net du fonds.

Le fonds n'investira pas dans des instruments financiers hors Zone Euro.

Le FCP ne peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

■ **PROFIL DE RISQUE** : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants :

- **Risque actions** : Le fonds est en permanence exposé à hauteur de 75% minimum au risque actions. Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.
- **Risque lié aux petites capitalisations** : Sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.
- **Risque discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment des valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.
- **Risque de perte en capital** : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à

l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.

D'autre part, le fonds peut être exposé au risque de taux, risque de crédit, qui sont décrits dans la note détaillée.

■ **SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE** :

- Tous souscripteurs.
- Notamment les souscripteurs souhaitant s'exposer au marché actions françaises en investissant dans le cadre du PEA et pouvant conserver cet investissement sur la durée de placement recommandée, tout en recherchant un OPCVM de fond de portefeuille en actions.
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement longue mais également du souhait de privilégier un investissement prudent. Il est recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer aux risques d'un seul OPCVM.

■ **DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE** : Supérieure à 5 ans.

Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité

■ **FRAIS ET COMMISSIONS** :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés

par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

FRAIS À LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRÉLEVÉS LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX BARÈME
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	3 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	0 %
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	0 %

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent

la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,

- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM :	ASSIETTE	TAUX BARÈME
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,39 %TTC, taux maximum
Commission de sur-performance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire* - Société de gestion** * Part maximum des commissions de mouvement acquises au Dépositaire : 10 % ** Part maximum des commissions de mouvement acquises à la société de gestion : 90 %	Prélèvement sur chaque transaction	Euronext Paris : 0,50 % HT maximum 12 euros minimum Etranger : 0,50 % HT maximum + frais du correspondant 15 euros minimum

Les revenus éventuels provenant des acquisitions et cessions temporaires de titres seront intégralement acquis au fonds. Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Le rachat ou le remboursement des parts peuvent être demandés à tout moment auprès du dépositaire. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et du dépositaire. Le prospectus complet, les documents périodiques et le rapport annuel sont disponibles auprès de la société de gestion.

Les revenus éventuels provenant des acquisitions et cessions temporaires de titres seront intégralement acquis au fonds.

■ **RÉGIME FISCAL : PEA**

L'OPCVM est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial

- **CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse (J) jusqu'à 12h30 et sont exécutées le jour de bourse suivant (J+1) sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1.
- **VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :** 100 euros.
- **MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**
Une part.
- **MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS ULTÉRIEURES :**
Une part.
- **DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :** Dernier jour de Bourse de Paris du mois de juin. Date de clôture du premier exercice :

dernier jour de Bourse de juin 2003.

- **AFFECTATION DES RÉSULTATS :** Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.
- **DATE ET PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Quotidienne, à l'exception des jours fériés, même si la Bourse de Paris est ouverte ; dans ce cas, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.
- **LIEU ET MODALITÉS DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion et du dépositaire.
- **LIBELLÉ DE LA DEVISE DE COMPTABILITÉ :** Euro.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	COMPARTIMENTS	CODE ISIN	DISTRIBUTION DES REVENUS	DEVISE DE LIBELLÉ	SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS	MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION
100 euros	non	Parts « C » FR0007076930	Capitalisation et	Euro	Tout souscripteur	1 part
		Parts « D » FR0000988792	Distribution		Tout souscripteur	1 part

■ **CET OPCVM A ÉTÉ AGRÉÉ PAR L'AMF LE 27 AOÛT 2002. IL A ÉTÉ CRÉÉ LE 4 OCTOBRE 2002.**

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DNCA FINANCE
20, rue de la Paix 75002 Paris

Ces documents sont également sur le site : www.dncafinance.com

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

DNCA FINANCE
+ 33(0)1.58.62.55.00

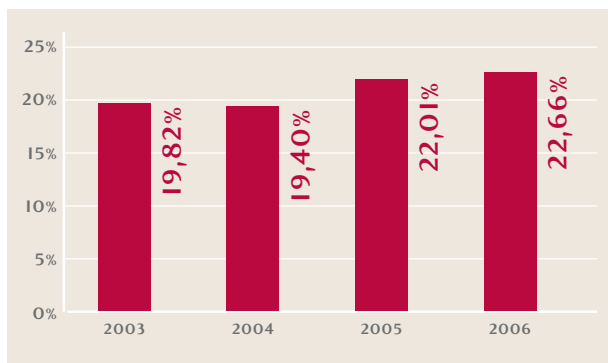
Date de publication
du prospectus :
18 avril 2006

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B ■ STATISTIQUES

Performances du FCP au 29/12/2006 :



PART Capitalisation (C)

PERFORMANCES ANNUALISÉES	1 AN	3 ANS	5 ANS
OPCVM	22,66 %	21,35 %	NA
CAC 40	17,53 %	15,92 %	NA

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FCP (précisée dans le tableau) est calculée chaque année avec les dividendes réinvestis ; la performance de l'indice est, quant à elle, calculée sans les dividendes réinvestis. Les performances sont cumulées.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30/06/2006

Frais de fonctionnement et de gestion	2,38 % TTC
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :	0 %
· des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0 %
· de déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en :	0,21 %
· commissions de sur-performance	0 %
· commissions de mouvement	0,21 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,59 %

■ LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent les frais de gestion mais les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de depositaire, de conservation et d'audit sont à la charge de la société de gestion.

■ COÛT INDUIT PAR L'ACHAT D'OPCVM ET/OU DE FONDS D'INVESTISSEMENT

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

■ AUTRES FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Elles rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/06/2006 :

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0,43 % de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de -19,86 % de l'actif moyen.

Classes d'actifs	Transactions
Actions	NC
Titres de créance	NC